

« C'est un faible avantage que de participer seulement
« à la gloire de nos devanciers; ce qu'ils ont fait ne
« doit pas être compté pour notre bien. »

Ce passage n'est que le développement de ces vers d'Ovide :

*Et genus, et proavos, et quæ non fecimus ipsi
Vix ea nostra voco.*

Cette manière d'envisager la noblesse par lettres se retrouve dans le préambule d'un édit de Louis XIV, du mois de mars 1696, conçu en ces termes :

« Si la noblesse d'extraction et l'antiquité de la race
« qui donnent tant de distinction parmi les hommes, ne
« sont que le présent d'une fortune aveugle, le titre de
« la source de la noblesse est un présent du prince, qui
« sait récompenser avec choix les services importants
« que les sujets rendent à leur patrie. Les services, si
« dignes de la reconnaissance des souverains, ne se
« rendent pas toujours les armes à la main : le zèle se
« signale de plus d'une manière, et il est des occasions
« où, en sacrifiant son bien pour l'entretien des troupes
« qui défendent l'Etat, on mérite en quelque sorte la
« même récompense que ceux qui prodiguent leur sang
« pour le défendre (1). »

La troisième sorte de noblesse, celle par charges, états et offices, est celle qui s'acquerrait par le seul exercice de fonctions déterminées ; l'armée, la magistrature, le clergé, l'administration étaient les principales car-

(1) Malheureusement cet édit avait un caractère fiscal contraire au respect dû à la noblesse. C'était un expédient pour battre monnaie au profit du trésor public épuisé par la guerre de la succession d'Espagne. Quiconque versait la somme de six mille livres, comme don fait à l'État, était anobli.